

### **NOUS AVONS GAGNE !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!**

Tribunal de Grande Instance :

RAPPEL DES FAITS :

Lundi 20 juillet, la direction de Ricoh France a été assignée par un huissier pour qu'elle se rende au tribunal..

Jeudi 24 juillet au Tribunal de Grande Instance de Nanterre s'est tenue l'audience en référ é en présence du Conseil de la Société RICOH, et de l'avocat du CE accompagné de plusieurs élus du CE.

Le délibéré a été fixé au 1<sup>er</sup> août 2008, et sera disponible au greffe le jour-même.

RESULTAT :

Vous trouverez ci-joint l'Ordonnance de référé du TGI de Nanterre de ce jour, la direction doit revoir sa copie pour le MBR.

.

Pour tous ses points nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons du nouveau

## **BONNES VACANCES !!**

N'oubliez pas le blog.... [www.cftcricoh.unblog.fr](http://www.cftcricoh.unblog.fr)